

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
19/03/2024
Date d'affichage
28/03/2024
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....16
Votants.....21
Réf : 2024-022
Objet : MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 02/04/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 02/04/2024
Le Maire, A. MOMON

Le vingt huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Elisabeth FRONTIN, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI,
Nicolas POUZET, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Valérie BOCQUEL et Nassima VIGUIER
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI
Hermann TYNDAL pouvoir à Bernadette CAPDEVILLE
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Alain GUYONNET pouvoir à Michel DOYEN
Sébastien DERREUMAUX à Clément ROCU

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN et Gerty EMBOULÉ

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2024-022- MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en raison de l'augmentation des effectifs de l'école maternelle.

Entendu Madame Gouyon, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires,

- PROPOSER la suppression, à compter du 1er juin, d'un emploi permanent à temps non complet (à 28 heures hebdomadaires) d'ATSEM ;
- PROPOSER la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 28 mars 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL